

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 JUIN 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS (EXTRAIT)

Délibération N : CA/2020/06/10

Le 04 juin 2020, le Conseil d'Administration de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse s'est réuni à 14 heures 30 sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, à l'Hôtel du Département de la Creuse à Guéret sur convocation adressée aux membres le 20 mai 2020.

Collège des Conseillers Départementaux			
Présents	Représentés	Absents	Observations
Valérie SIMONET			
Nicolas SIMONNET			Pouvoir de Gérard THOMAZON
Bertrand LABAR			Visio-conférence
Thierry GAILLARD			
	Guy AVIZOU		Excusé
Armelle MARTIN			

Collège des Communes et EPCI			
Présents	Représentés	Absents	Observations
Michel MOINE			Audio-conférence
		Patrick PACAUD	
Franck FOULON			Audio-conférence
		Marinette JOUANNETAUD	
	Gérard THOMAZON		Pouvoir à Nicolas SIMONNET

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

- Eric MATHE, Directeur – Lionel ARCHER, Trésorier – Nathalie MAHU, Secrétaire.

Le quorum fixé par l'article 13 des statuts de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse étant atteint, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour

PRESTATIONS SOCIALES

Afin de garantir aux personnels de l'Agence des conditions de travail identiques à celles dont bénéficient ceux du Conseil Départemental, le Conseil d'administration avait adopté le 13 juin 2019, le règlement des prestations d'action sociale du Département (Annexe III du Règlement intérieur de l'Agence).

Il convient de l'adapter aux spécificités de l'Agence. Les incidences portent notamment sur les volets « Prévoyance » et « Santé » pour lesquels une participation financière en tant qu'employeur est prévue.

Les crédits nécessaires au financement de ce dispositif ont été inscrits dans le budget supplémentaire 2020.

AGENCE D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT DE LA CREUSE

Ces propositions ont été soumises au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse qui a rendu un avis favorable le 24 février 2020.

Le Conseil d'Administration

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse du 24 février 2020,

Vu le rapport n°2020/06/10,

- Décide de modifier l'annexe III du Règlement intérieur de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse portant règlement des prestations d'action sociale conformément au document ci-annexé,
- Autorise la Présidente à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ : Votants : 8 8 pour 0 contre 0 abstention

En application des dispositions de l'article L. 5511-1 du CGCT, cette décision est exécutoire de plein droit.

Ainsi fait et délibéré

La Présidente,

Valérie SIMONET